

La première carte d'électeur

Document 19

Modèle de "carte civique" créé en 1810 comparé à la carte d'électeur actuelle (2010)

La carte de 1810

AD Indre-et-Loire, 3 M 148

(12)
MODÈLE N.º 6.

DEPARTEMENT d _____ MAIRIE d _____

ARRONDISSEMENT d _____

EXTRAIT du Registre destiné à recevoir les Déclarations relatives au Domicile politique.

CANTON d _____ L'AN _____ le _____ jour du mois d _____ par-devant nous, maire de cette commune, est comparu N. _____

lequel nous a déclaré qu'il entendait cesser d'exercer ses droits politiques dans cette commune, et en transférer l'exercice dans la commune d _____ canton d _____ arrondissement d _____ département d _____ pour quoi il nous a requis de lui donner acte de cette déclaration, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 5 du décret impérial du 17 janvier 1806, et a signé avec nous¹.

¹ Si le comparant ne sait point écrire, il faudra remplacer les mots italiques par ceux-ci, et n'a point signé avec nous la présente déclaration, faute de savoir écrire.

MODÈLE N.º 7.

CARTE CIVIQUE,
ou
EXTRAIT du Registre civique de l'Arrondissement d _____
Département d _____

INSCRIPTIONS.		NOM.	PRÉNOMS.	Qualification.	ÉPOQUE de la naissance.	LIEU DU DOMICILE POLITIQUE.		
N.º	Dates.					Canton.	Section du Canton.	Commune

Pour extrait conforme délivré par nous Sous-préfet soussigné, au susnommé, qui a signé avec nous la présente carte¹.

A _____ le _____ jour du mois d _____ l'an _____

Signature du Sous-préfet. *Signature du porteur.*

¹ Si la personne à qui la carte sera délivrée ne sait point écrire, il faudra remplacer les mots italiques par ceux-ci, qui n'a point signé avec nous la présente carte, faute de savoir écrire.

La première carte d'électeur

Document 19

Modèle de "carte civique" créé en 1810 comparé à la carte d'électeur actuelle (2010)

La carte d'électeur (2010)

AD Indre-et-Loire, 3 M 148

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1 2 AVR. 2007	SCRUTIN N° 2 06 MAI 2007
SCRUTIN N° 3 10 JUIN 2007	SCRUTIN N° 4 17 JUIN 2007
SCRUTIN N° 5 20 MARS 2009	SCRUTIN N° 6 07 JUIN 2009
SCRUTIN N° 7 14 MARS 2010	SCRUTIN N° 8 21 MARS 2010
SCRUTIN N° 9 20 MARS 2011	SCRUTIN N° 10 27 MARS 2011
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

CARTE ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LIEU DE VOTE 9ème BUREAU
COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL
RUE DU SAULE MICHAUD

NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE

00133 BUREAU
Epouse
ANNE CHRISTINE 00009
14 RUE DU SAULE
30770 MONTLOU

N° d'ordre sur la liste N° du bureau de vote

08/08/1910 45 ORLÉANS (Loiret)
Date de naissance Département Commune de naissance

Signature du Maire
LEUL JEAN-JACQUES

Cachet de la Mairie

Signature du titulaire

La première carte d'électeur

Document 19

Modèle de "carte civique" créé en 1810 comparé à la carte d'électeur actuelle (2010)

AD Indre-et-Loire, 3 M 148

Questionnaire

1. Quel est le nom actuel de ce genre de carte créée par Napoléon 1^{er} ?
2. Comparez cette carte avec la carte actuelle. Cherchez 3 points communs entre les deux cartes.
3. Dans la carte de 1810, la date de naissance est-elle indiquée de façon précise ?
Pourquoi, selon vous ?
4. Dans la carte actuelle, quels sont les 3 renseignements concernant la naissance de l'électeur ? Qu'en déduisez-vous ?
5. Qui devait signer cette carte en 1810 ? Qui doit la signer actuellement ?
6. Quel passage du document montre qu'une partie des électeurs étaient illettrés en 1810 ?
7. Quelle formule figurant sur la carte actuelle doit inciter les électeurs à aller voter ?